

(1)

— N° 131. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 10 février 1853.)

---

---

**BUDGET**

DU

**MINISTÈRE DES FINANCES,**

POUR L'EXERCICE 1854.

---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

---

Les crédits alloués au Ministère des Finances pour l'exercice 1853 s'élèvent à . . . . . fr.	10,823,310	»
Les crédits proposés pour l'exercice 1854 sont de . . . . .	10,821,565	»
<hr/>		
Le Budget de 1854 présente donc sur celui de 1853 une différence en moins de . . . . . fr.	1,745	»

Bien que cette diminution soit insignifiante, les Chambres y verront, de la part du Département des Finances, la ferme résolution de réaliser toutes les économies compatibles avec les exigences d'une bonne administration.

Les explications qui vont suivre permettront d'apprécier les changements, du reste fort peu nombreux, introduits dans ce Budget.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Personnel.*

Cet article présente une augmentation de 5,000 francs; mais elle est compensée par une réduction équivalente sur le crédit affecté au personnel des agents du trésor.

Par suite de la création de dix-huit agences nouvelles dans les arrondissements, une division du crédit alloué pour le service du trésor a dû être établie.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Une partie du crédit (6,500 francs) a été réservée pour l'administration centrale, dont les attributions devaient prendre un nouveau développement : en proposant, par le projet de loi déposé dans la séance du 19 février 1851, le transfert de cette somme au crédit destiné au personnel de l'administration centrale, on a fait remarquer que l'on ne pouvait encore déterminer, d'une manière précise, la mesure des besoins qu'entraînerait, pour cette administration, l'organisation de nouvelles agences, et que l'on ne pouvait considérer la somme de 6,500 francs que comme une évaluation au *minimum*.

Il est reconnu aujourd'hui que la part faite à l'administration centrale dans la répartition du crédit est insuffisante, tandis que celle qui a été attribuée aux agents du trésor excède les besoins réels de ce service. C'est ce qui justifie le transfert proposé.

A l'occasion du Budget de l'exercice 1853, on a fait pressentir la nécessité d'augmenter ultérieurement le même crédit, afin de le mettre en rapport avec les nouvelles exigences qui résultent de l'exécution de la loi sur les successions en ligne directe.

D'autres lois ont également été votées depuis 1851; elles ont eu pour conséquence un accroissement de travail pour l'administration centrale, sans que cependant le crédit ait subi le moindre changement. On citera entre autres, la loi sur le débit des tabacs, la loi qui autorise l'emprunt de 26 millions et en dernier lieu celle qui a décrété la conversion des emprunts 5 p. %.

Si l'on se dispense pour le moment de proposer une augmentation de crédit, c'est que l'on n'est pas encore à même d'apprécier la mesure véritable des besoins, et que la plus sévère économie présidant à la distribution du travail à l'administration centrale, une pareille proposition ne sera faite ultérieurement, que si la nécessité absolue en est un jour reconnue.

ART. 5. — *Honoraires des avocats et avoués du Département des Finances; frais de procédure et déboursés.*

Une nouvelle diminution de 1,500 francs a été faite sur le crédit qui a été alloué au Budget de l'exercice 1853. Elle est la conséquence de l'arrêté qui a réorganisé le service des avocats et avoués du Département, et porte sur le crédit extraordinaire, qui était de 7,500 francs au Budget de 1852, et de 5,500 à celui de 1853.

ART. 5. — *Matériel.*

Le crédit pour le service du matériel est majoré de 1,000 francs.

Cette augmentation, dont les motifs sont expliqués dans l'exposé du projet de loi de crédit (n° 92<sup>me</sup> des documents parlementaires), est destinée à pourvoir aux frais d'impressions des comptes que les Ministres doivent présenter aux Chambres en conformité des articles 44 et 45 de la loi sur la comptabilité de l'État.

ART. 7. — *Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre.*

Les monnaies de cuivre continuent à être réclamées sur plusieurs points du pays. Il est indispensable que le Gouvernement possède constamment une réserve dans

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

ses caisses, afin de subvenir aux besoins qui peuvent se produire. Cette réserve sera surtout d'une grande utilité après le retrait des monnaies de cuivre françaises.

ART. 8. — *Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.*

L'état d'approvisionnement du magasin général des papiers, joint aux économies qui ont été réalisées depuis deux ans, par suite de la réduction du format de plusieurs imprimés, autorise sur ce crédit une nouvelle réduction de 5,000 francs.

## ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

ART. 15. — *Surveillance générale.*

Le crédit voté au Budget de 1853 est de . . . . .	531,400 »
Il est demandé au Budget de 1854 . . . . .	534,900 »
	<hr/>
Cette augmentation de . . . . .	3,500 »
	<hr/>

provient de la création d'un emploi de chimiste-avisur pour le service de l'administration des contributions directes, douanes et accises.

Afin de pouvoir assurer convenablement les intérêts du trésor, il importe que l'administration soit toujours exactement renseignée sur les nouvelles découvertes scientifiques dont s'emparent le commerce et l'industrie. L'expérience a démontré la nécessité d'avoir un agent spécial, capable d'apprécier ces découvertes, ainsi que leurs conséquences au point de vue fiscal, et dont l'administration puisse disposer, non-seulement pour le consulter, mais aussi pour l'envoyer dans les provinces, soit à l'effet d'éclairer les employés, soit pour rechercher les moyens de contrôle les plus efficaces dans les usines. Tels sont les motifs qui ont déterminé la création d'un emploi de chimiste-avisur, création qui a pu, du reste, avoir lieu sans accroissement de dépense, par suite des réductions opérées à l'art. 17.

ART. 15. — *Service des contributions directes, des accises et de comptabilité.*

Le crédit réclamé pour ce service présente une augmentation de 7,600 francs qui se répartit comme il suit :

1<sup>o</sup> La réorganisation de 1849 avait rangé dans la 4<sup>e</sup> classe le bureau des douanes et accises de Mons. Depuis lors, les recettes y ont augmenté dans une proportion telle que le traitement du titulaire ne se trouve plus en rapport avec son travail et la responsabilité qui lui incombe. On a donc élevé ce bureau de la 4<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe, ce qui emporte le traitement de 5,000 à 6,000 francs; soit en plus. 1,000 »

2<sup>o</sup> En présentant le Budget de 1853, on a supputé approximativement l'augmentation de personnel qu'exigerait la mise à exécution des nouvelles lois fiscales récemment promulguées, notamment de

A REPORTER. . . . . fr. 1,000 »

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . . fr. 1,000 »

celle qui a élevé le droit d'accise sur les eaux-de-vie indigènes. On avait cru alors qu'il suffirait de sept nouvelles sections ambulantes et d'une section sédentaire; mais ultérieurement, on a reconnu nécessaire d'établir quatre sections sédentaires au lieu d'une; d'où il résulte un nouvel accroissement de cadres de :

3 commis des accises de 1 <sup>re</sup> classe, à		
1,200 francs, ci . . . . .	3,600	»
3 commis des accises de 2 <sup>e</sup> classe, à		
1,000 francs, ci . . . . .	3,000	»
	<hr/>	6,600
		»
Ensemble. . . . . fr.		<hr/> 7,600
		»

somme égale à l'augmentation réclamée.

Comme on le verra à l'art. 17, ces augmentations sont compensées par les réductions opérées dans le service actif des douanes.

ART. 16. — *Remises proportionnelles et indemnités.*

On a cru devoir reproduire le même chiffre qu'aux Budgets de 1852 et de 1853, attendu que ce ne sera qu'en 1854 que l'on connaîtra les effets des nouvelles lois fiscales, en ce qui concerne l'augmentation qui pourra en résulter dans le chiffre des remises proportionnelles allouées aux comptables.

ART. 17. — *Service des douanes et de la recherche maritime.*

Par suite du traité conclu avec les Pays-Bas pour la répression de la fraude, de nouvelles réductions ont été introduites dans les cadres du service actif des douanes sur les frontières limitrophes de ce pays.

L'économie obtenue de ce chef est de 11,100 francs.

ART. 20. — *Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.*

Une nouvelle réduction de 10,000 francs est opérée sur cet article.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

ART. 26. — *Enregistrement et timbre. — Personnel.*

Par suite d'extinctions prévues, spécialement parmi les fonctionnaires encore en disponibilité, le crédit pour le personnel de l'enregistrement et du timbre a paru susceptible d'une réduction de 2,000 francs.

ART. 27. — *Domaines. — Personnel.*

L'augmentation réclamée sur cet article s'élève à 755 francs. Elle est due aux changements apportés aux crédits proposés en regard des littéra ci-après, savoir :

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## AUGMENTATIONS :

Litt. <i>f.</i> Augmentation destinée à mettre le traitement du receveur du canal de Charleroy en rapport avec l'étendue de son travail et de sa responsabilité, et à lui tenir compte du salaire d'un pontonnier, qui est mis à sa charge. . . . . fr.	600	»
Litt. <i>m</i> . . . . . fr.	450	»
Litt. <i>p.</i> . . . . .	200	»
Litt. <i>q.</i> . . . . .	200	»
	<u>850</u>	»
Ces trois augmentations ont pour objet d'assurer à quelques agents inférieurs une rémunération plus convenable de leurs services.		
Litt. <i>s.</i> Création d'un nouvel emploi de receveur délégué sur le canal de l'Espierre . . . . .	400	»
	<u>1,850</u>	»

## DIMINUTIONS :

Litt. <i>v.</i> Diminution résultant de la substitution d'un traitement fixe aux remises allouées à quelques agents. fr.	55	»
Litt. <i>aa.</i> Suppression d'un bureau de péage sur le canal de la Campine. . . . .	500	»
Litt. <i>ii.</i> Suppression d'un emploi de garde . . . . .	740	»
	<u>1,095</u>	»
Différence égale. . . . . fr.	<u>755</u>	»

## ART. 32. — Dépenses du domaine.

Malgré la plus sévère économie, ce crédit a presque, chaque année, dû être dépassé, et des crédits supplémentaires ont dû être réclamés. C'est ainsi que les dépenses ont excédé les allocations du Budget de 1850 de plus de 23,000 francs, et celles de 1851 de plus de 26,000 francs. On prévoit que, pour 1852, elles dépasseront d'environ de 15,000 francs le crédit alloué. C'est pour prévenir ces demandes réitérées de crédits supplémentaires que l'on propose une augmentation de 15,000 francs, qui se répartit sur le litt. *a* : *Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc.*, et sur le litt. *c* : *Charges et contributions sur les domaines.*

Il s'agit, d'ailleurs, de dépenses qui ne peuvent être limitées ou dont l'administration ne peut s'affranchir sans nuire à la conservation des domaines de l'État.

On joint ici le tableau présentant les différences, par administration, entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1853 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1854.



## NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.	ADMINISTRATIONS et SERVICES.	CRÉDITS			CRÉDITS			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1884					
		ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1884.			SUR LES CRÉDITS		SUR L'ENSEMBLE.			
		Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	ORDINAIRES. EN PLUS. EN MOINS.	EXTRAORDINAIRES. EN PLUS. EN MOINS.	EN PLUS. EN MOINS.	EN PLUS. EN MOINS.		
I.	Administrat. centrale. . . . .	815,200 "	105,500 "	920,700 "	814,200 "	104,000 "	918,200 "	"	1,000 "	1,500 "	"	2,000 "	
II.	— du trésor public. . . . .	551,500 "	"	551,500 "	548,500 "	"	548,500 "	"	3,000 "	"	"	5,000 "	
III.	— des contrib., etc. . . . .	7,718,040 "	80,000 "	7,798,040 "	7,718,040 "	70,000 "	7,788,040 "	"	"	10,000 "	"	10,000 "	
IV.	— de l'enregist., etc. . . . .	1,695,570 "	3,500 "	1,702,870 "	1,711,125 "	6,500 "	1,717,625 "	15,755 "	"	2,000 "	15,755 "	"	
V.	— de la caisse générale de retraite. . . . .	12,400 "	"	12,400 "	12,400 "	"	12,400 "	"	"	"	"	"	
VI.	Pensions et secours. . . . .	25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	25,000 "	"	"	"	"	"	
VII.	Dépenses imprévues. . . . .	12,000 "	0	12,000 "	12,000 "	"	12,000 "	"	"	"	"	"	
	Totaux. . . . .	10,639,510 "	194,000 "	10,835,510 "	10,641,085 "	180,500 "	10,821,585 "	15,755 "	4,000 "	15,500 "	15,755 "	15,500 "	
								en plus. . . . .	11,755 "	"	en plus. . . . .	"	"
								Différences. . . . .	"	15,500 "	"	1,745 "	"
													en moins. . . . .

## PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES,

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1854, à la somme de dix millions huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-cinq francs (10,821,365 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 8 février 1855.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,  
chargé temporairement du Département  
des Finances,*

LIEDTS.

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
<i>Administration centrale.</i>					
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"		
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	487,200	"		
5	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédures, etc. . . . .	81,500	4,000		
4	Frais de tournées . . . . .	7,000	"		
5	Matériel . . . . .	46,000	"	918,200	
6	Service de la monnaie . . . . .	42,000	"		
7	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .	"	100,000		
8	Magasin général des papiers . . . . .	110,000	"		
9	Documents statistiques . . . . .	19,500	"		
<b>CHAPITRE II.</b>					
<i>Administration du trésor dans les provinces.</i>					
10	Traitement des directeurs et agents du trésor . . . . .	125,000	"	548,500	
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	25,500	"		
12	Caissier général de l'État . . . . .	200,000	"		
<b>CHAPITRE III.</b>					
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>					
15	Surveillance générale. — Traitements . . . . .	554,000	"	7,788,040	
14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . . . . .	304,700	"		
15	— des contributions di- rectes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . . . .	1,160,000		"
16		Remises proportionnelles et indemni- tés (crédit non légitimatif) . . . . .	1,585,000		"
17	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	5,065,250	"		
18	— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent . . . . .	47,900	"		
19	Suppléments de traitements . . . . .	25,000	"		
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non re- placés . . . . .	"	70,000		
(Les crédits portés aux articles 15, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'organisation de l'administration des contributions dans les provinces.)					
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	68,840	"		
22	Indemnités, primes et dépenses diverses. . . . .	284,200	"		
25	Police douanière . . . . .	5,000	"		
24	Matériel . . . . .	117,800	"		
25	Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers . . . . .	10,450	"		
A REPORTER . . . . . fr.		8,880,540	174,000	9,054,540	

## BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . . fr.	8,880,540 *	174,000 *	9,054,540 *
	<b>CHAPITRE IV.</b> <i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
26	Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,380 fr., à l'art. 31, lit. C, relatif aux frais de bureau des directeurs.)	386,380 *	6,250 *	
27	Traitement du personnel du domaine. . . . .	104,225 *	250 *	1,717,625 *
28	— — forestier. . . . .	241,900 *	"	
29	Remises des receveurs.—Frais de perception (crédit non limitatif).	780,000 *	"	
30	— des greffiers . . . . . ( id. ).	46,000 *	"	
31	Matériel . . . . .	52,020 *	"	
32	Dépenses du domaine . . . . .	100,000 *	"	
	<b>CHAPITRE V.</b> <i>Administration de la caisse générale de retraite.</i>			
33	Administration centrale. — Traitements. — Frais de route et de séjour . . . . .	7,400 *	"	
34	Administration centrale. — Matériel . . . . .	1,500 *	"	12,400 *
35	Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif) . . . . .	5,500 *	"	
	<b>CHAPITRE VI.</b> <i>Pensions et secours.</i>			
36	{ Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . . 17,500 Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . . 7,500	25,000 *	"	25,000 *
	<b>CHAPITRE VII.</b> <i>Dépenses imprévues.</i>			
57	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	12,000 *	"	12,000 *
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES.</b> . . . . fr.	10,641,005 *	180,500 *	10,821,565 *

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 8 février 1855.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé  
temporairement du Département des Finances,*

**LIEDTS.**

(10)

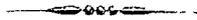
(11)

DÉVELOPPEMENTS

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES,**

POUR L'EXERCICE 1854.



## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>												
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>														
1	»	Traitement du Ministre . . . . . fr.												
2	»	Personnel des bureaux. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service . . .												
3	a.	Honoraires et émoluments fixes des avocats et avoués du Département des Finances . . . . .												
	b.	Frais de procédure et autres déboursés . . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordn.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">55,500</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">26,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">81,500</td> <td style="text-align: center;">4,000</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordn.	55,500	4,000	26,000	»	81,500	4,000		
CHARGES														
ordinares.	extraordn.													
55,500	4,000													
26,000	»													
81,500	4,000													
4	»	Frais de tournées du Ministre et des fonctionnaires supérieurs . . . . .												
<i>Matériel.</i>														
5	a.	Fournitures de bureau, main-d'œuvre des impressions, frais des reliures, ports de lettres et autres menus frais . . . . .												
	b.	Éclairage et chauffage des hôtels et des bureaux . . . . .												
	c.	Entretien des locaux du Ministère, achat et entretien de meubles . . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinares.</th> <th style="text-align: center;">extraordin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">24,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">8,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">14,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">46,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinares.	extraordin	24,000	»	8,000	»	14,000	»	46,000	»
CHARGES														
ordinares.	extraordin													
24,000	»													
8,000	»													
14,000	»													
46,000	»													
<i>Service de la monnaie.</i>														
6	a.	Fournitures et main-d'œuvre concernant la monnaie et les essais . . . . .												
	b.	Dépenses variables, poinçons de garantie, plaques d'insculpations et autres ustensiles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .												
	c.	Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles et frais de comptage . . . . .												
		<table border="1" style="width: 100%;"> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1,200</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">6,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">34,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">42,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	1,200	»	6,000	»	34,800	»	42,000	»				
1,200	»													
6,000	»													
34,800	»													
42,000	»													
7	»	Achat de matières et frais de fabrication de pièces de monnaie de cuivre . . . . .												
A REPORTER. . . . . fr.														

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
487,200	»	487,200	484,200	(a) 3,000	»	a) Cette augmentation est justifiée dans la note préliminaire.
81,500	4,000	85,500	87,000	»	(b) 1,500	b) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
46,000	»	46,000	45,000	(c) 1,000	»	c) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
42,000	»	42,000	42,000	»	»	
»	100,000	100,000	100,000	»	»	
684,700	104,000	788,700	786,200	4,000	1,500	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>																
		REPORT. . . . . fr.																
		<b>ADMINISTRATION CENTRALE (suite).</b>																
		<i>Magasin général des papiers pour le service de l'administration centrale et des provinces.</i>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">40,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">70,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">110,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">7,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">19,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	40,000	»	70,000	»	110,000	»	12,000	»	7,500	»	19,500	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
40,000	»																	
70,000	»																	
110,000	»																	
12,000	»																	
7,500	»																	
19,500	»																	
8	a.	Papiers à timbrer . . . . .																
	b.	Autres papiers de toute espèce . . . . .																
		<i>Documents statistiques.</i>																
9	a.	Frais de rédaction de la <i>Statistique commerciale</i> . . . . .																
	b.	— de publication . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.																
		<b>CHAPITRE II.</b>																
		<b>ADMINISTRATION DU TRÉSOR PUBLIC DANS LES PROVINCES.</b>																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2" style="text-align: center;">Nombre d'AGENTS.</th> <th rowspan="2" style="text-align: center;">TRAITEMENT par an.</th> <th colspan="2" style="text-align: center;">CHARGES</th> </tr> <tr> <th style="text-align: center;">ordinaires.</th> <th style="text-align: center;">extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">27</td> <td style="text-align: center;">2,500 à 9,000</td> <td style="text-align: center;">125,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">25,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	27	2,500 à 9,000	125,000	»			25,500	»		
Nombre d'AGENTS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES																
		ordinaires.	extraordin.															
27	2,500 à 9,000	125,000	»															
		25,500	»															
10	»	Traitements des directeurs et agents du trésor . . . . .																
14	»	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents. . . . .																
12	»	Service de la caisse générale de l'État . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.																

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
684,700	104,000	788,700	786,200	4,000	1,500	
110,000	»	110,000	115,000	»	(a) 5,000	a) Diminution expliquée dans la note préliminaire.
19,500	»	19,500	19,500	»	»	
814,200	104,000	918,200	920,700	4,000	6,500	
DIMINUTION. . . . . fr.				2,500	»	
123,000	»	123,000	126,000	»	(b) 3,000	b) Diminution provenant d'un transfert à l'article 2.
25,300	»	25,300	25,300	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
348,300	»	348,300	351,300	»	3,000	
DIMINUTION. . . . . fr.				3,000	»	



## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
334,900	»	334,900	331,400	(a 3,500	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
304,700	»	304,700	304,700	»	»	
639,600	»	639,600	636,100	3,500	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		Nombre d'agents.	CLASSIS.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinales. extraordin.		
		REPORT. . . . . fr.					
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).					
		<i>Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité.</i>					
15	a.	Traitement des contrôleurs . . . . .	19	1 <sup>re</sup>	3,500	66,500	»
			26	2 <sup>e</sup>	3,100	80,600	»
			52	3 <sup>e</sup>	2,700	140,400	»
	b.	— des entrepreneurs. . . . .	2	1 <sup>re</sup>	3,300	7,000	»
			1	2 <sup>e</sup>	3,100	3,100	»
			1	3 <sup>e</sup>	2,700	2,700	»
	c.	— des receveurs ayant les douanes dans leurs attributions, lorsque les remises proportionnelles, eu égard à leur travail, constituent une rémunéra- tion insuffisante ou trop élevée . . .	1	1 <sup>re</sup>	9,000	9,000	»
			2	2 <sup>e</sup>	7,000	14,000	»
			2	3 <sup>e</sup>	6,000	12,000	»
			3	4 <sup>e</sup>	5,000	15,000	»
			3	5 <sup>e</sup>	4,000	12,000	»
			3	6 <sup>e</sup>	5,500	17,500	»
			4	7 <sup>e</sup>	3,000	12,000	»
			8	8 <sup>e</sup>	2,500	20,000	»
			9	9 <sup>e</sup>	2,000	18,000	»
		29	10 <sup>e</sup>	1,500	43,500	»	
		47	11 <sup>e</sup>	1,200	56,400	»	
d.	— des commis aux écritures . . . . .	15	1 <sup>re</sup>	1,800	23,400	»	
		14	2 <sup>e</sup>	1,500	21,000	»	
		18	3 <sup>e</sup>	1,200	21,600	»	
e.	— des aspirants commis aux écritures. . . . .	16	1 <sup>re</sup>	1,000	16,000	»	
		22	2 <sup>e</sup>	700	15,400	»	
f.	— des commis-chefs ambulants du service des accises . . . . .	31	»	1,500	46,500	»	
g.	— des commis des accises. . . . .	133	1 <sup>re</sup>	1,200	159,600	»	
		162	2 <sup>e</sup>	1,000	162,000	»	
		206	3 <sup>e</sup>	800	164,800	»	
		829	..	..	1,160,000	»	
16	»	Remises proportionnelles et indemnités. . . . . (Le crédit figurant au présent article n'est point limitatif.)					
		A REPORTER. . . . . fr.					

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
639,600	»	639,600	636,100	3,500	»	
1,160,000	»	1,160,000	1,152,400	(a 7,600	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
1,385,000	»	1,385,000	1,385,000	»	»	
3,184,600	»	3,184,600	3,173,500	11,100	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).				
		<i>Service des douanes et de la recherche maritime.</i>				
			Nombre d'AGENTS.	CLASSES.	TRAITEMENT par an.	CHARGES ordinaires    extraordin.
17	a.	Traitement de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer. . . . .	1	»	6,000	6,000    »
			3	1 <sup>re</sup>	5,000	15,000    »
	b.	Traitement des inspecteurs . . . . .	5	2 <sup>e</sup>	4,600	13,800    »
			3	3 <sup>e</sup>	4,500	12,900    »
			12	1 <sup>re</sup>	3,500	42,000    »
	c.	— des contrôleurs . . . . .	10	2 <sup>e</sup>	3,100	31,000    »
			22	3 <sup>e</sup>	2,700	59,400    »
			21	1 <sup>re</sup>	2,400	50,400    »
	d.	— des vérificateurs. . . . .	25	2 <sup>e</sup>	2,000	50,000    »
			19	3 <sup>e</sup>	1,600	30,400    »
	e.	— des aspirants vérificateurs . . . . .	24	1 <sup>re</sup>	1,200	28,800    »
			13	2 <sup>e</sup>	800	10,400    »
	f.	— des lieutenants . . . . .	43	»	1,600	68,800    »
	g.	— des sous lieutenants . . . . .	75	»	1,400	105,000    »
	h.	— des brigadiers . . . . .	344	»	1,100	398,400    »
	i.	— des sous-brigadiers. . . . .	560	»	900	504,000    »
	j.	— des préposés . . . . .	3277	»	700	2,293,900    »
	k.	— des matelots . . . . .	14	1 <sup>re</sup>	950	15,500    »
			35	2 <sup>e</sup>	850	29,750    »
	l.	— des mousses . . . . .	4	»	500	2,000    »
			4708	..	. . . . .	5,965,250    »
		<i>Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.</i>				
18	a.	Traitement des contrôleurs . . . . .	3	1 <sup>re</sup>	3,200	9,600    »
			6	2 <sup>e</sup>	2,600	15,600    »
			3	3 <sup>e</sup>	2,200	6,600    »
	b.	— des contrôleurs adjoints . . . . .	2	1 <sup>re</sup>	2,000	4,000    »
			3	2 <sup>e</sup>	1,800	5,400    »
	c.	— des essayeurs. . . . .	12	»	500 à 900	6,700    »
			29	..	. . . . .	47,900    »
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,184,600	»	3,184,600	3,173,500	11,100	»	
3,968,250	»	3,968,250	3,976,350	»	(a 11,100	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
47,900	»	47,900	47,900	»	»	
7,197,750	»	7,197,750	7,197,750	11,100	11,100	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>
		REPORT. . . . . fr.
		<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).</b>
		<i>Suppléments de traitement extraordinaires.</i>
19	»	Supplément de traitement dans les cas prévus par l'arrêté organique . . . . .
		<i>Traitements temporaires.</i>
20	»	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés . . . . .
		<small>Les crédits portés aux articles 13, 14, 15, 17, 18, 19 et 20 du présent chapitre, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.</small>
		<i>Frais de bureau et de tournées.</i>
		<b>CHARGES</b>
		ordinares.      extraordin.
	a.	Frais de bureau des directeurs . . . . . 22,200 »
	b.	— des inspecteurs d'arrondissement . . . . . 20,100 »
	c.	Frais de tournées des inspecteurs en chef . . . . . 15,440 »
21	d.	— de l'inspecteur en chef du service actif sur les chemins de fer . . . . . 1,200 »
	e.	— des inspecteurs du cadastre . . . . . 5,400 »
	f.	— des agents de la garantie . . . . . 6,500 »
		68,840 »
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,197,750	»	7,197,750	7,197,750	11,400	11,400	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	70,000	70,000	80,000	»	(a 10,000	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
68,840	»	68,840	68,840	»	»	
7,291,590	70,000	7,361,590	7,371,590	11,400	21,400	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CHARGES	
				ordinares.	extraordin.
				REPORT.	fr.
		ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).			
		<i>Indemnités, primes et dépenses diverses.</i>			
	a.	Indemnités pour confection des rôles de la contribution foncière, du droit de patente et du droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques.	33,100	»	
	b.	Indemnités aux géomètres du cadastre . . . . .	36,500	»	
	c.	— aux commis ambulants du service des accises . . . . .	51,000	»	
	d.	— pour tenue de chevaux . . . . .	4,800	»	
	e.	— aux experts de la contribution personnelle . . . . .	20,000	»	
	f.	— aux répartiteurs pour les patentes et le droit de débit des tabacs et des boissons alcooliques . . . . .	55,000	»	
	g.	— aux porteurs de contraintes pour le recensement des patentables.	8,500	»	
	h.	— de déplacement aux porteurs de contraintes et aux experts de la contribution personnelle . . . . .	1,500	»	
22	i.	— de déplacement aux employés des provinces. . . . .	10,000	»	
	j.	— aux employés, pour maladies, accidents, blessures, etc. . . . .	20,000	»	
	k.	— aux receveurs, pour les copies des rôles des contributions directes à délivrer aux collèges des bourgmestres et échevins, en conformité de l'art. 4 de la loi du 1 <sup>er</sup> avril 1845, ayant pour objet d'assurer l'exécution régulière de la loi électorale du 5 mars 1831. . . . .	25,000	»	
	l.	— pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs, supplémentaires, matrices cadastrales et livres-journaux qui doivent être tenus dans les bureaux de conservation du cadastre . . . . .	52,000	»	
	m.	Primes pour saisies de sel et de boissons distillées, découvertes de brasseries et de distilleries clandestines et arrestations de fraudeurs . . . . .	4,000	»	
	n.	Salaire des expéditionnaires attachés aux bureaux des directions . . . . .	21,000	»	
	o.	Frais d'escorte de marchandises expédiées par le chemin de fer . . . . .	2,000	»	
			284,200	»	
				A RÉPORTER.	fr.

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,291,590	70,000	7,361,590	7,371,590	41,100	21,100	
284,200	»	284,200	284,200	»	»	
7,575,790	70,000	7,645,790	7,655,790	41,100	21,100	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																
			REPORT. . . . . fr.															
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC. (suite).																		
<i>Police douanière.</i>																		
23	»	Mesures de police douanière . . . . .																
<i>Matériel.</i>																		
	a.	Frais des impressions pour registres, états, bordereaux; achat et réparations d'instruments; balances et ustensiles de bureau, etc. . . . .																
	b.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux et embarcations . . . . .																
24	c.	Loyer, ameublement et entretien des bureaux de la garantie . . . . .																
	d.	Construction d'embarcations et d'aubettes . . . . .																
	e.	Ports de lettres, transport de matériel, contributions, passages d'eau, etc. . . . .																
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">CHARGES</th> </tr> <tr> <th>ordinaires.</th> <th>extraordin.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">45,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">48,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">9,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">117,800</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> </tbody> </table>	CHARGES		ordinaires.	extraordin.	45,000	»	48,800	»	9,000	»	5,000	»	12,000	»	117,800	»
CHARGES																		
ordinaires.	extraordin.																	
45,000	»																	
48,800	»																	
9,000	»																	
5,000	»																	
12,000	»																	
117,800	»																	
<i>Entrepôt d'Anvers.</i>																		
25	»	Frais généraux d'administration . . . . .																
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.																

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,575,790	70,000	7,645,790	7,633,790	11,100	21,100	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
117,800	»	117,800	117,800	»	»	
19,450	»	19,450	19,450	»	»	
7,718,040	70,000	7,788,040	7,798,040	11,100	21,100	
DIMINUTION. . . . fr.				10,000	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
<b>CHAPITRE IV.</b>					
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
<i>Enregistrement et timbre. — Personnel.</i>					
26	a.	Directeurs . . . . .	8,000	72,000	»
	b.	Inspecteurs . . . . .	12 6,000 et 6,500	75,000	»
	c.	Vérificateurs . . . . .	35 3,600 et 4,500	142,100	»
	d.	Premiers commis de direction . . . . .	9 2,400 à 2,700	23,400	»
	e.	Seconds — — . . . . .	17 1,200 et 1,500	22,380	»
	f.	Surveillants aux ventes à Bruxelles et à Anvers . . . . .	2 2,200	4,400	»
	g.	Indemnités aux agents de change pour la publication du prix-courant des effets publics. . . . .	4 »	2,100	»
	h.	Conservateur de l'atelier général du timbre . . . . .	1 4,500	4,500	»
	i.	Gardes-magasin contrôleurs du timbre . . . . .	5 1,700 à 2,400	10,000	»
	j.	Timbreurs, compteurs et tournefeuilles. . . . .	35 850 à 1,500	30,500	»
	k.	Fonctionnaires dont le nombre ou le traitement excède ceux qui sont prévus dans l'arrêté de réorganisation.  (La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis de direction pourra être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 6,380 francs, à l'art. 51, litt. c, relatif aux frais de bureau des directeurs.)	» »	»	6,250
			129	386,380	6,250
A REPORTER. . . . . fr.					

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	394,630	»	(a 2,000	a) Cette diminution est expliquée dans la note préliminaire.
386,380	6,250	392,630	394,630	»	2,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).						
<i>Domaines. — Traitements.</i>						
<i>Canal de Pommerœul.</i>						
	a.	Receveur principal. . . . .	1	4,500	4,500	»
	b.	Délégués à la recette . . . . .	2	1,000 et 1,600	2,600	»
	c.	Contrôleur garde-pont . . . . .	1	640	640	»
	d.	Pontonnières chargés de retirer les bulletins . . . . .	2	100	200	»
<i>Canal de Charleroi.</i>						
	e.	Contrôleur. . . . .	1	4,000	4,000	»
	f.	Receveurs . . . . .	5	150 à 5,400	16,250	»
	g.	Éclusiers au service du contrôle . . . . .	9	150	1,350	»
<i>Canal de Maestricht.</i>						
27	h.	Sous-contrôleur . . . . .	1	1,200	1,200	»
	i.	Délégués à la recette. . . . .	4	200 à 500	1,500	»
<i>Sambre canalisée.</i>						
	k.	Contrôleur principal. . . . .	1	4,000	4,000	»
	l.	Receveurs . . . . .	2	4,500 et 5,000	9,500	»
	m.	Délégués à la recette. . . . .	12	350 à 800	6,500	»
	n.	Messagers gardes-canal . . . . .	5	800	2,400	»
<i>Canal de Mons à Condé.</i>						
	o.	Contrôleur. . . . .	1	2,800	2,800	»
	p.	Délégués à la recette. . . . .	4	400 à 700	2,200	»
A REPORTER. . . . .			49		59,550	»

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	394,630	»	2,000	
386,380	6,250	392,630	394,630	»	2,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
			REPORT. . . . .	49	59,330	»
		<i>Meuse.</i>				
	q.	Préposés à la recette. . . . .	7	600 à 1,000	5,700	(a) 230
		<i>Dendre.</i>				
	r.	Préposés à la recette. . . . .	8	120 à 300	1,260	»
		<i>Escaut.</i>				
	s.	Préposés à la recette. . . . .	6	300 à 800	2,600	»
		<i>Demer.</i>				
	t.	Préposé à la recette. . . . .	1	300	300	»
		<i>Lys.</i>				
	u.	Préposés à la recette. . . . .	6	250 à 400	2,000	»
		<i>Canal de Gand.</i>				
	v.	Contrôleur. . . . .	1	2,400	2,400	»
	w.	Préposés à la recette. . . . .	4	100 à 1,000	1,600	»
	x.	Pontonnières-receveurs . . . . .	14	150 à 290	2,380	»
		<i>Canal de Terneuzen.</i>				
	y.	Préposés à la recette. . . . .	6	100 à 300	900	»
		<i>Canal de la Campine.</i>				
	z.	Sous-contrôleur . . . . .	1	400	400	»
	aa.	Préposés à la recette. . . . .	7	200 à 300	2,100	»
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>				
	bb.	Contrôleur. . . . .	1	1,800	1,800	»
	cc.	Préposés à la recette. . . . .	3	300	900	»
		<i>Canal latéral à la Meuse.</i>				
	dd.	Préposés à la recette. . . . .	4	300	1,200	»
	ee.	Garde-canal messenger . . . . .	1	150	150	»
		<i>Bateaux à vapeur.</i>				
	ff.	Délégués à la recette et au pilotage . . . . .	5	750 à 1,200	(b) 5,455	»
		A REPORTER. . . . .	124	. . . . .	90,475	250

27  
(suite).

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	394,630	"	2,000	<p>a) Ce crédit extraordinaire de 250 francs représente le traitement de disponibilité accordé au préposé à la recette du bureau de péage établi à Maeseyck, et dont les fonctions ont pu être supprimées, par suite de l'abolition des droits de navigation sur la partie mixte de la Meuse.</p>
386,380	6,250	392,630	394,630	"	2,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA- des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . . fr.				
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).				
		<i>Domaines. — Traitements (suite).</i>				
				REPORT. . . . .		
		<i>Extraction du minerai de fer.</i>				
	gg.	Indemnités à quatre agents pour direction et surveillance des travaux. . . . .	4	500 à 750	5,550	»
		<i>Palais de Liège.</i>				
27 (suite).	hh.	Concierge . . . . .	1	640	640	»
		<i>Palais de Bruxelles et de Tervueren</i>				
	ii.	Personnel . . . . .	11	540 à 1,200	8,260	»
	jj.	Services nouveaux et extraordinaires. . . . .	»	»	1,500	»
			195		104,223	250
		<i>Forêts. — Traitements.</i>				
	a.	Inspecteurs. . . . .	9	5,150 à 5,000	36,650	»
	b.	Sous-inspecteurs. . . . .	5	2,400 à 3,000	7,800	»
28	c.	Gardes généraux. . . . .	21	1,500 à 1,000	53,490	»
	d.	Brigadiers et gardes. . . . .	474	60 à 1,000	165,960	»
			507		241,900	»
29	»	Remises des receveurs, frais de perception, selon les tarifs actuellement en vigueur. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ) . . . . .				
30	»	Remises des greffiers, selon la loi du 21 ventôse an VII. ( <i>Ce crédit n'est point limitatif</i> ). . . . .				
		A REPORTER. . . . . fr.				

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
386,380	6,250	392,630	394,630	»	2,000	
104,225	250	104,475	105,720	(a) 755	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
(b) 241,900	»	241,900	241,900	»	»	b) Ce crédit comprend les frais de régie et de surveillance des bois appartenant à des communes et à des établissements publics. Les remboursements à faire de ce chef à l'Etat sont portés au Budget des Voies et Moyens.
780,000	»	780,000	780,000	»	»	
46,000	»	46,000	46,000	»	»	
1,558,505	6,500	1,565,005	1,566,250	755	2,000	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	<b>CHARGES</b>	
			ordinales.	extraordin.
		REPORT. . . . . fr.		
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).		
		<i>Matériel.</i>		
31	a.	Confection de timbres, registres, impressions et reliures . . . . .	20,000	»
	b.	Frais d'emballage, transport de ballots, paquets, etc. . . . .	8,000	»
	c.	Frais de bureau des directeurs, loyer, ameublement, entretien, éclairage et chauffage des directions, des bureaux et de l'atelier général du timbre . . . . .	24,620	»
			52,620	»
		<i>Dépenses du domaine.</i>		
32	a.	Entretien des bâtiments, digues, polders, chemins, etc. . . . .	23,000	»
	b.	Entretien des palais de Bruxelles, de Tervueren et de leurs dépendances. . . . .	10,000	»
	c.	Charges et contributions sur les domaines . . . . .	12,000	»
	d.	Arpentage de coupes de bois . . . . .	3,000	»
	e.	Frais de culture et travaux d'amélioration . . . . .	43,000	»
	f.	Remboursement de prix d'engagères et rémérés de biens . . . . .	2,000	»
	g.	Remboursement, transport et prix de vente dont on n'a pu faire suivre l'objet. . . . .	3,000	»
	h.	Frais de vente et autres actes . . . . .	300	»
	i.	Intérêts moratoires . . . . .	1,500	»
			100,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. <sup>a</sup> . . . . . fr.		

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,558,505	6,500	1,565,005	1,566,250	755	2,000	
52,620	»	52,620	52,620	»	»	
100,000	»	100,000	85,000	a) 15,000	»	a) Cette augmentation est expliquée dans la note préliminaire.
1,711,125	6,500	1,717,625	1,703,870	13,755	2,000	
AUGMENTATION. . . fr.				13,755		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE V.</b>		
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.		
53	»	Administration centrale. { Personnel . . . . . 7,100 » Frais de route et de séjour . . . . . 300 »
34	»	— — Matériel . . . . .
55	»	Remises proportionnelles et indemnités aux fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle. (Crédit non limitatif) . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VI.</b>		
PENSIONS ET SECOURS.		
56	a.	Premier terme des pensions des fonctionnaires et employés ressortissant au Département des Finances . . . . .
	b.	Secours à des employés, à des veuves ou familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE VII.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
37	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.		

CHARGES	
ordinaires	extraordin.
17,500	»
7,500	»
25,000	»

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,400	»	7,400	7,400	»	»	
1,500	»	1,500	1,500	»	»	
3,500	»	3,500	3,500	»	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	12	Administration centrale . . . . .
II.	14	— du trésor public dans les provinces . . . . .
III.	16	— des contributions directes, douanes et accises. . . . .
IV.	28	— de l'enregistrement et des domaines. . . . .
V.	38	— de la caisse générale de retraite . . . . .
VI.	ib.	Pensions et secours . . . . .
VII.	ib.	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL GÉNÉRAL. . . . .

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1854.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1855.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
814,200	104,000	918,200	920,700	»	2,500	
348,300	»	348,300	351,300	»	3,000	
7,718,040	70,000	7,788,040	7,798,040	»	10,000	
1,711,125	6,500	1,717,625	1,705,870	13,755	»	
12,400	»	12,400	12,400	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
10,641,065	180,500	10,821,565	10,823,310	13,755	15,500	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . . fr.				1,745		

(42)

(43)

## ANNEXE.

---

### LISTE NOMINATIVE ET DÉTAILLÉE

DES

### FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS ADMIS A LA PENSION ,

DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1852 ,

ET

DES EXTINCTIONS CONSTATÉES PENDANT LA MÊME PÉRIODE ,

*Publiée en exécution de l'art. 4 de la loi du 17 février 1849.*



## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

## 1° — PENSIONS

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
1	Prignot, H.-F.	Receveur de l'enregistrement	58
2	Eckert, P.-J.	Directeur des contributions	74
5	Melin, N.	Garde forestier	78
4	Poivre, L.	Brigadier des douanes	54
5	Valentin, T.-J.	Lieutenant id.	61
6	Kin, H.-J.	Contrôleur des contributions	59
7	Goblet, J.-L.-N.	Receveur id.	65
8	Maldrie, H.	Brigadier des douanes	57
9	Dero, G.	Receveur de l'enregistrement	60
10	Decolnet, J.-F.-L.	Id. des contributions	70
11	D'Hooghe, C.-A.	Sous-brigadier des douanes	57
12	Moors, M.	Receveur des contributions	62
13	Themans, L.	Sous-brigadier des douanes	55
14	Dupuis, F.	Brigadier id.	56
15	Pellerin, I.-J.-H.	Préposé id.	58
16	Fraikin, J.-F.	Id. id.	44
17	Delpont, P.-G.-J.	Géomètre du cadastre	70
18	Vander Naillen, J.-B.	Id. id.	67
19	Janus, J.-J.	Id. id.	71
20	Godefroid, J.-J.	1 <sup>er</sup> commis de direction de l'enregistrement	67
21	Lyon, J.-L.	Brigadier des douanes	46
22	Roose, P.-J.	Préposé id.	41
23	Farez, P.-J.-G.	Id. id.	67
24	Hubert, J.-C.-J.	Sous-brigadier id.	56
25	Descamps, I.-F.	Id. id.	58
26	Pirotte, J.-H.	Receveur des contributions	55
27	Barjon, G.-E.-J.	Garde du domaine	68
28	De Janti, C.-A.-L.	Receveur de l'enregistrement	61
29	Vander Paelt, J.-B.	Garde forestier	72
50	Stekelbergh, G.	Préposé des douanes	75

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

## NOUVELLES.

ANNÉES DE SERVICES			TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.						
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.				
38 5 16	"	38 5 16	$\frac{8032}{6472}$	4,577	1 <sup>er</sup> janvier 1852.		
26 4 "	11 2 "	37 6 "	8,000	4,865	Idem.	Décédé le 10 août 1852.	
"	30 7 "	50 7 "	150	120	Idem.		
7 5 9	27 6 21	55 " "	$\frac{1481}{1100}$	755	Idem.		
1 2 "	35 " "	56 2 "	1,600	1,040	Idem.		
3 2 "	35 " "	38 2 "	2,461	1,640	Idem.		
16 11 20	25 2 10	42 1 "	1,621	1,080	Idem.		
6 10 22	50 0 8	57 8 "	$\frac{1481}{1100}$	740	Idem.		
37 4 "	"	37 4 "	$\frac{4120}{2325}$	2,048	1 <sup>er</sup> février 1852.		
34 7 "	"	34 7 "	$\frac{1081}{1058}$	945	Idem.		
8 2 "	28 11 "	37 1 "	940	612	Idem.		
39 5 "	"	39 5 "	$\frac{2872}{2627}$	1,751	Idem.		
5 " "	25 8 "	50 8 "	940	510	Idem.		
"	34 2 "	34 2 "	1,100	685	Idem.		
"	37 9 "	57 9 "	1,060	706	Idem.		
4 7 "	10 7 "	15 2 "	689	181	Idem.	Décédé le 2 août 1852.	
35 6 "	"	35 6 "	1,800	1,048	Idem.		
36 10 "	"	56 10 "	1,800	1,089	Idem.		
32 10 "	"	32 10 "	1,800	969	Idem.		
37 6 18	"	57 6 18	$\frac{2400}{2535}$	1,497	Idem.		
"	25 9 "	25 9 "	1,100	515	1 <sup>er</sup> mars 1852.		
8 2 16	11 8 14	19 11 "	740	250	Idem.		
" 5 "	19 6 "	19 11 "	760	274	Idem.		
" 8 "	17 5 "	17 11 "	940	304	Idem.		
"	25 8 "	25 8 "	1,020	476	Idem.		
35 " "	"	35 " "	$\frac{2175}{1538}$	1,157	Idem.		
"	17 1 "	17 1 "	860	243	Idem.		
38 5 20	"	38 5 20	$\frac{7342}{5481}$	5,007	1 <sup>er</sup> mai 1852.		
"	26 10 "	26 10 "	210	105	1 <sup>er</sup> avril 1852.		
"	19 8 "	19 8 "	740	264	Idem.	Décédé le 18 juin 1852.	
			A REPORTER . . . fr.	34,527			

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
51	Béclard, F.-F.	Contrôleur des douanes	68
52	Delhaise, H.-J.	Garde forestier	62
55	Didière, J.-B.	Préposé des douanes	52
54	Bauffe, P.-H.-J.	Commis des accises	64
55	Soleil, N.-J.	Sous-brigadier des douanes	50
56	Delcourt, H.-J.	Id. id.	47
57	Metillon, P.-F.-G.	Id. id.	55
58	Goffinet, J.-F.	Brigadier id.	55
59	Guilbau, J.-H.	Lieutenant id.	61
40	Burhin, H.-J.	Géomètre du cadastre	47
41	Pinchart, J.-B.	Receveur des contributions	55
42	Godfroid, C.-N.	Id. de l'enregistrement	63
45	Snyers, P.-J.	Id. id.	65
44	Dekoning, L.	Brigadier des douanes	59
45	Verlinde, L.	Id. id.	55
46	Van Hove, J.-F.	Id. id.	57
47	De Badrihayé, P.-J.	Id. id.	57
48	Hahn, M.-H.	Id. id.	55
49	Vander Beecken, J.-B.	Préposé id.	49
50	Bourry, L.	Id. id.	55
51	Joye, D.	Id. id.	42
52	Schellens, J.-H.	Id. id.	42
53	Cato, L.-J.	Id. id.	56
54	Terken, M.	Id. id.	41
55	Garsous, N.-D.	Lieutenant id.	53
56	Vande Weyer, L.-J.-F.	Sous-lieutenant id.	59
57	Wauters, A.	Vérificateur id.	62
58	Gringoir, L.-F.	Sous-brigadier id.	52
59	Robart, J.-J.	Matelot id.	57
60	Nieryncks, J.-F.	Id. id.	52
61	Gobert, P.-J.	Garde forestier	68

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES			TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.						
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	REPORT. . . fr.		54,327		
57 5 "	4 10 "	42 1 "	3,278	2,166	1 <sup>er</sup> avril 1852.		
6 5 "	36 2 "	42 5 "	269	179	Idem.		
5 7 "	7 10 "	15 5 "	640	175	1 <sup>er</sup> mai 1852.		
" 5 "	37 " "	37 5 "	1,166	775	Idem.		
5 10 "	25 9 "	31 7 "	1,020	569	Idem.		
1 " "	25 8 "	26 8 "	940	453	Idem.		
4 4 "	29 3 "	33 7 "	940	562	Idem.		
4 4 "	25 5 "	29 0 "	1,100	581	Idem.		
5 10 "	35 5 "	30 5 "	1,500	1,006	Idem.		
17 2 "	" "	17 2 "	1,800	475	Idem.		
1 2 "	18 9 "	19 11 "	1,209	453	Idem.		
33 7 24	" "	35 7 24	<u>5443</u> <u>3092</u>	2,661	1 <sup>er</sup> juin 1852.		
34 7 "	" "	34 7 "	<u>3007</u> <u>2015</u>	1,608	Idem.		
" "	35 9 "	35 9 "	1,140	741	Idem.		
5 10 13	25 11 17	31 10 "	1,140	641	Idem.		
4 5 20	20 5 1	35 11 "	1,100	664	Idem.		
" "	36 " "	36 " "	1,140	746	Idem.		
4 11 "	30 8 "	35 7 "	1,140	721	Idem.		
10 5 16	12 1 14	22 7 "	640	244	Idem.		
5 5 "	18 9 "	24 " "	740	312	Idem.		
8 11 "	11 8 "	20 7 "	669	253	Idem.		
3 1 11	8 11 10	12 1 "	693	175	Idem.	Décédé le 23 septemb. 1852.	
6 11 "	18 9 "	25 8 "	740	331	Idem.		
3 6 "	16 11 "	20 5 "	740	360	Idem.		
" "	35 8 "	35 8 "	1,600	1,037	Idem.	Infirmités provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.	
15 8 "	25 8 "	39 4 "	1,400	933	Idem.		
20 9 "	10 11 "	40 8 "	2,486	1,623	Idem.		
6 7 "	24 4 "	30 11 "	940	511	Idem.		
" "	17 5 "	17 5 "	960	304	Idem.		
" "	18 5 "	18 5 "	850	387	Idem.		
7 4 7	26 11 23	34 4 "	160	96	Idem.	Infirmités provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fonctions.	
			A REPORTER. . .	56,087			

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
62	Grimmonprez, C.-P.	Commis des accises.	41
63	Deschryver, L.-F.	Sous-lieutenant des douanes.	34
64	Dresse, E.-A.-J.	Préposé id.	35
65	Duquesne, J.-B.	Brigadier id.	31
66	Campion, F.-J.	Préposé id.	32
67	Grivich, J.	Commis des accises.	71
68	Donys, M.-J.	Id. id.	65
69	Boland, P.-L.-J.	Sous-brigadier des douanes.	51
70	Bodart, A.-H.-J.	Inspecteur de l'enregistrement.	60
71	Lisart, J.-V.	Receveur des contributions.	62
72	Vanden Abeele, C.-C.-J.	Receveur-éclusier.	71
73	Dela Nève, J.-P.-M.	Commis des accises.	68
74	Mathen, J.-M.	Garde-forestier.	68
75	Delvigne, P.-A.	Id.	72
76	Molitor, P.-J.	Brigadier des douanes.	55
77	Philippart, A.-J.	Garde forestier.	68
78	Flameng, A.-D.-A.-J.	Contrôleur des douanes.	54
79	Timmermans, L.-J.-C.-J.-C.	Commis des accises.	65
80	Counson, J.-H.	Préposé des douanes.	43
81	Jacquet, J.	Brigadier id.	60
82	Dubois, L.-A.-F.-S.	Vérificateur id.	56
83	Schaken, J.-F.	Matelot id.	60
84	Roubaix, P.-A.	Préposé id.	44
85	Baize, C.-D.	Sous-brigadier des douanes.	47
86	Bosch, H.-J.	Brigadier id.	57
87	Serruys, J.-P.	Id. id.	61
88	Meulepas, P.-L.	Id. id.	61
89	Langenbick, G.-L.-I.	Id. id.	62
90	De Meulemeester, C.-L.	Id. id.	51
91	Hallet, B.	Sous-lieutenant id.	57
92	Crabay, G.	Contrôleur id.	58

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES						TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.	
SÉDENTAIRES.			ACTIFS.								
Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.	Ans.	Mois.	Jours.			
						REPORT. . . . fr.			56,087		
7	11	»	7	4	»	15	5	»	795	202	1 <sup>er</sup> juin 1852.
10	4	»	25	6	»	35	10	»	1,400	820	Idem.
11	7	8	24	4	22	36	»	»	740	460	1 <sup>er</sup> juillet 1852.
4	9	»	26	1	»	30	10	»	1,200	656	Idem.
9	9	»	14	8	»	24	5	»	604	289	Idem.
1	8	10	41	6	20	45	5	»	1,270	846	Idem.
»	»	»	35	9	»	35	9	»	1,060	689	Idem.
»	11	»	19	7	»	20	6	»	940	347	Idem.
40	4	28	»	»	»	40	4	28	<u>5375</u> 8000	3,790	Idem.
58	5	10	»	»	»	38	5	16	<u>2200</u> 2000	1,555	1 <sup>er</sup> août 1852.
19	6	»	»	»	»	19	6	»	600	180	Idem.
5	5	22	35	6	7	58	11	20	<u>2100</u> 1500	1,102	Idem.
4	7	»	14	10	»	19	5	»	500	175	1 <sup>er</sup> sept. 1852.
»	»	»	25	4	»	25	4	»	220	110	Idem.
6	8	»	29	»	»	35	8	»	1,200	755	Idem.
1	»	»	28	9	»	29	9	»	510	274	Idem.
»	»	»	35	2	»	35	2	»	2,800	1,688	1 <sup>er</sup> octobre 1852.
13	10	»	27	9	»	41	7	»	1,178	785	Idem.
11	7	24	8	2	»	19	9	24	<u>872</u> 640	264	Idem.
2	5	»	29	9	»	32	2	»	1,100	635	Idem.
56	6	25	»	»	»	56	6	25	<u>5318</u> 2300	1,595	Idem.
»	»	»	19	7	»	19	7	»	940	554	Idem.
5	5	»	20	9	»	24	2	»	760	526	Idem.
»	»	»	24	6	»	24	6	»	1,035	460	Idem.
11	10	»	25	10	»	37	8	»	1,100	716	Idem.
4	5	»	26	10	»	31	5	»	1,100	611	Idem.
»	»	»	36	6	»	36	6	»	1,140	756	Idem.
6	3	14	26	9	16	35	1	»	1,140	665	Idem.
4	9	»	25	8	»	30	5	»	1,100	595	Idem.
»	»	»	35	7	»	35	7	»	1,400	905	Idem.
7	4	»	51	8	»	39	»	»	2,636	1,757	1 <sup>er</sup> nov. 1852.
						A REPORTER. . . . fr.			80,205		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS.	DERNIÈRES FONCTIONS.	ÂGE.
93	Van Haaps, P. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	52
94	Van Steenbeeck, G. . . . .	Id. id. . . . .	47
95	Demanez, J.-B. . . . .	Sous-brigadier id. . . . .	52
96	Nicolay, J.-J. . . . .	Id. id. . . . .	54
97	Coemelck, P.-L. . . . .	Id. id. . . . .	54
98	Van Renterghem, L.-F. . . . .	Brigadier id. . . . .	55
99	Vande Weghe, J.-J. . . . .	Id. id. . . . .	54
100	Deleu, L.-B. . . . .	Préposé id. . . . .	47
101	Bourguinion, C.-J. . . . .	Id. id. . . . .	57
102	Monteyremar, L.-J.-A. . . . .	Receveur de la garantie . . . . .	65
103	Lonneux, D.-J. . . . .	Id. des contributions . . . . .	65
104	Hove, P.-F. . . . .	Préposé des douanes . . . . .	41
105	Doornaert, L.-J. . . . .	Receveur des contributions . . . . .	65
106	Damiens, F.-J. . . . .	Sous-brigadier des douanes . . . . .	54
107	Joignaux, P.-J. . . . .	Préposé id. . . . .	47
108	Depouhon, J. . . . .	Id. id. . . . .	56
109	Watelet, J.-B. . . . .	Sous-brigadier id. . . . .	58

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

ANNÉES DE SERVICES			TOTAL.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT de LA PENSION.	DATE DE L'ENTRÉE en JOUISSANCE.	Observations.
SÉDENTAIRES.	ACTIFS.						
			REPORT. . . fr.		80,205		
Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.	Ans. Mois. Jours.					
	10 4 "	10 4 "		640	175	1 <sup>er</sup> novemb. 1852.	
15 1 "	12 8 "	25 9 "		700	502	Idem.	
4 8 "	26 5 "	31 1 "		940	518	Idem.	
4 7 3	15 7 27	18 5 "		940	209	Idem.	
6 6 "	25 3 "	31 11 "		940	550	Idem.	
"	26 4 "	26 4 "		1,100	520	Idem.	
8 1 "	25 4 "	33 5 "		1,100	643	Idem.	
4 10 "	20 9 "	25 7 "		740	554	Idem.	
"	20 2 "	20 2 "		740	271	Idem.	
32 5 "	"	32 5 "		1,193	591	Idem.	
37 6 "	"	37 6 "		<u>2 020</u> <u>2 494</u>	1,505	Idem.	Non liquidée.
"	20 5 "	20 5 "		740	274	Idem.	
44 11 "	"	44 11 "		<u>2 551</u> <u>2 121</u>	1,695	1 <sup>er</sup> décemb. 1852.	
4 6 "	26 6 "	31 " "		940	611	Idem.	Pension non liquidée. Infirmité provenant d'un accident survenu dans l'exercice de ses fon- ctions.
"	10 11 "	19 11 "		740	554	Idem.	
"	15 2 "	13 2 "		700	262	Idem.	
19 2 "	17 " "	36 2 "		940	567	Idem.	
			TOTAL. . . . fr.		89,748		

## ANNEXE AU BUDGET DU MINISTÈRE

*Extinctions de pensions civiles du Département des Finances, pendant l'année 1852.*

## 2°. — PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.	CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
1	1787	Dever, C. . . . .	11 janvier 1852.	Décès . . . . .	856 »	
2	558	De Grand Ry, J.-E. . . . .	14 novem. 1851.	Id. . . . .	864 »	
3	547	Allart, D.-J. . . . .	24 novem. »	Id. . . . .	428 »	
4	478	Dumont, H.-L.-J. . . . .	25 novem. »	Id. . . . .	715 »	
5	260	Lockmans, J.-L.-J. . . . .	7 octobre »	Id. . . . .	1,754 »	
6	670	Lacaille, J.-M. . . . .	21 octobre »	Id. . . . .	854 »	
7	254	Laurent, J.-J. . . . .	30 octobre »	Id. . . . .	699 »	
8	267	Devolder, P.-E. . . . .	29 novem. »	Id. . . . .	920 »	
9	277	Colmant, A.-J. . . . .	30 janvier 1852.	Id. . . . .	682 »	
10	700	Kerckx, G.-J. . . . .	7 mars »	Id. . . . .	2,227 »	
11	686	Demeuse, L.-J. . . . .	16 mars »	Id. . . . .	2,587 »	
12	733	Delaveleye, L.-S. . . . .	6 février »	Id. . . . .	2,021 »	
13	219	Gobiert, F.-J. . . . .	1 mars »	Id. . . . .	1,501 »	
14	1522	Minet, C.-A. . . . .	7 mai »	Id. . . . .	746 »	
15	94	Wilgot, M.-J. . . . .	10 mars »	Id. . . . .	690 »	
16	564	Rosseels, P. . . . .	14 décem. 1851.	Id. . . . .	205 »	
17	825	De Crox, H. . . . .	10 mars 1852.	Id. . . . .	2,303 »	
18	1720	Smits, M.-J. . . . .	19 mars »	Id. . . . .	1,258 »	
19	252	Mestach, C.-L. . . . .	10 mars »	Id. . . . .	698 »	
20	222	Herreyns, E.-J. . . . .	1 mai »	Id. . . . .	1,041 »	
21	504	Huet, R.-J.-C. . . . .	24 octobre 1851.	Id. . . . .	708 »	
22	182	Devries, M.-C. . . . .	31 mars 1852.	Id. . . . .	795 »	
23	787	Collette, G.-J. . . . .	5 décem. 1851.	Id. . . . .	1,025 »	
24	618	Nossent, N.-J. . . . .	4 mars 1852.	Id. . . . .	759 »	
25	257	Laurent, B.-J. . . . .	19 mai »	Id. . . . .	1,085 »	
26	562	La Planche, P. . . . .	19 avril »	Id. . . . .	570 »	
27	189	Vanden Dungen, J. . . . .	5 avril »	Id. . . . .	406 »	
28	1872	Stekelbergh, G. . . . .	18 juin »	Id. . . . .	264 »	
29	772	Moreels, J.-B. . . . .	5 mai »	Id. . . . .	587 »	
30	528	Demeren, A.-G.-J.-F. . . . .	7 juin »	Id. . . . .	1,904 »	
A REPORTER. . . . . fr.					30,981 »	

## DES FINANCES, POUR L'EXERCICE 1854.

NUMÉRO D'ORDRE.	N° de l'inscription.	NOM DU TITULAIRE de LA PENSION.	DATE DU DÉCÈS ou DE L'EXTINCTION de la pension.		CAUSE DE LA CESSATION de LA PENSION.	MONTANT de LA PENSION éteinte.	Observations.
			REPORT. . . . . fr.			50,981	
31	294	Deliège, F.-J. . . . .	18 juin	1852.	Décès . . . . .	754	
32	156	Dens, J.-B. . . . .	2 juin	"	Id. . . . .	848	
33	470	Glerens, G.-J. . . . .	8 mai	"	Id. . . . .	758	
34	410	Dequanter, G.-M.-B. . . . .	5 juillet	"	Id. . . . .	1,250	
35	1865	Fraikin, J.-F. . . . .	2 août	"	Id. . . . .	181	
36	207	Haeck, P.-E. . . . .	20 août	"	Id. . . . .	545	
37	525	Huysman-D'Honssem . . . . .	27 septem.	"	Id. . . . .	6,000	
38	577	Van Huele, H.-N.-A. . . . .	10 août	"	Id. . . . .	285	
39	1854	Eckert, P.-J. . . . .	10 août	"	Id. . . . .	4,865	
40	1798	Timmermans, P.-J. . . . .	29 septem.	"	Id. . . . .	2,768	
41	1914	Schellens, J.-H. . . . .	28 septem.	"	Id. . . . .	175	
42	1750	Losson, J.-J. . . . .	4 août	"	Id. . . . .	650	
43	166	Minet, P.-J. . . . .	28 septem.	"	Id. . . . .	675	
44	1612	Leceu, A.-J. . . . .	19 octobre	"	Id. . . . .	780	
45	1753	Goffaux, A.-E.-E. . . . .	9 octobre	"	Id. . . . .	1,074	
46	511	Delanoy, J. . . . .	8 novem.	"	Id. . . . .	345	
47	1549	Gose, J.-B. . . . .	21 janvier	"	Id. . . . .	25	
Montant des extinctions constatées en 1852. parmi les pensions accordées en vertu de la loi du 21 juillet 1844, ci. . . . . fr.						52,955	
Il faut y ajouter :							
Les extinctions constatées, également en 1852, sur les pensions des fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite. . . . .						44,567	
TOTAL des extinctions en 1852. . . . . fr.						97,520	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 1853, les pensions à servir des fonctionnaires et employés du Département des Finances, en y comprenant une somme de 18,615 francs pour les pensions non encore liquidées de fonctionnaires admis à la retraite en 1852, s'élevaient à . . . . . fr.						1,512,000	
Les pensions à accorder éventuellement pendant l'année 1853, sont évaluées à . . . . . fr.						95,000	
Mais les extinctions qui se produiront pendant la même année, étant présumées devoir être de la même somme . . . . .						95,000	
Il en résulte que les pensions à servir au 1 <sup>er</sup> janvier 1854, resteront au même chiffre qu'au 1 <sup>er</sup> janvier 1853.							
On évalue les pensions nouvelles pour 1854, à . . . . . fr.						105,000	
Et les extinctions, à . . . . .						100,000	
						5,000	
De sorte que les pensions à servir pendant l'année 1854 comporteront une somme de . . . . .						1,517,000	
Mais un crédit de 17,500 francs étant porté au Budget du Département des Finances, pour payer le premier terme des pensions à accorder pendant cette année, soit . . . . .						17,500	
Le crédit proposé au Budget de la Dette publique, pour le service des pensions du Département des Finances, pendant l'exercice 1854, peut être évalué à . . . . .						1,490,500	
Ou somme ronde. . . . .						1,500,000	

Soit une diminution de 2,000 francs sur le crédit de l'exercice 1855.

